

## AVIS PUBLIC

### **Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 486.2026 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 02 février 2026, le Conseil municipal adoptera l'avis de motion, le dépôt et présentation du projet de règlement numéro 486-2026.
2. L'assemblée du conseil aura lieu le 2 février 2026 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal, au 953, Rue Principale à Saint-Stanislas.
3. Au cours de cette assemblée, Mme la maire, France Simard, expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur.
4. Le projet de règlement 486.2026 sera adopté à la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 2 mars 2026 à 19h30, à la salle du Conseil municipal, au 953, Rue Principale à Saint-Stanislas
5. Le projet de règlement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville situés au 953, Rue Principale à Saint-Stanislas, entre 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi.

Donné à Saint-Stanislas, ce 23 janvier 2026,

  
Caroline Gagnon,  
Directrice générale et greffière-trésorière